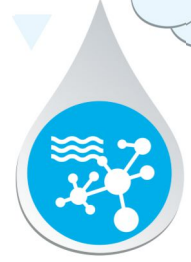


Thème 5 : Solidarités territoriales

Fiche 5.1

Acteurs et institutions du domaine de l'eau



Organisation de la politique de l'eau : principes généraux

La gestion de l'eau en France s'appuie sur de nombreux textes réglementaires, dont les plus structurant actuellement sont :

La **Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)**, qui traduit notamment le passage d'une gestion de l'eau orientée « usages » à une gestion de l'eau également orientée « milieux aquatiques » avec une obligation de résultats vis-à-vis du bon état chimique et écologique des masses d'eau.



La **Directive Inondation (DI)**, qui vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations en établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

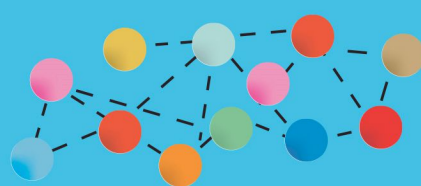
La **Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006**, qui rénove le cadre global de la gestion de l'eau établi successivement par les lois de 1964 et de 1992. Elle reprend et intègre les préconisations de la réglementation européenne liées à la mise en œuvre de la DCE. Ses dispositions ont des répercussions dans de nombreux domaines : organisation institutionnelle, lutte contre les pollutions diffuses, reconquête de la qualité écologique des milieux aquatiques, renforcement de la gestion concertée et de la police de l'eau, intégration des effets du changement climatique, etc).



Déclinée au niveau local, la mise en œuvre de la politique de l'eau s'appuie sur différentes procédures & instances complémentaires tant en matière de planification que de programmation opérationnelle.

Nom	Type d'outil	Objectif	Durée	Elaboré par	Portée juridique
SDAGE	Outil de planification de la gestion de l'eau à l'échelle des districts hydrographiques	Fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la DEC et de la LEMA, et des objectifs environnementaux des masses d'eau	6 ans	Comité de bassin	Opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux ICPE et à la planification urbaine et des carrières
PGRI	Outil de gestion du risque d'inondation à l'échelle des districts hydrographiques	Définit les objectifs de gestion des risques d'inondation	6 ans	Services de l'Etat	Opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux PPRI et aux documents d'urbanisme
SAGE	Outil local de planification de la gestion de l'eau	Elaboré de manière collective sur un périmètre hydrographique cohérent de bassin versant, fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques	6 ans	Commission Locale de l'Eau	Opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux ICPE et à la planification urbaine et des carrières. Le règlement est également opposable aux tiers
SLGRI	Outil local de gestion du risque d'inondation	Elaboré de manière collective sur un Territoire à Risque d'Inondation, permet d'atteindre les objectifs de réduction du risque d'inondation	6 ans	Porteur de projet, accompagné des maîtres d'ouvrage et des partenaires techniques et financiers.	Pas de portée juridique. Engagement contractuel des signataires
Programmes contractuels (Re-sources, PPG, PTGE...)	Outil de programmation opérationnelle	Programmes d'actions pluriannuels, qui précisent les travaux ou études à réaliser, les maîtres d'ouvrage, les modes de financement, les échéances de réalisation, ...	5 ans	Porteur de projet, accompagné des maîtres d'ouvrage et des partenaires techniques et financiers.	Pas de portée juridique. Engagement contractuel.





Fiche 5.1

Organisation de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente



En matière de gestion des eaux à l'échelle du bassin de la Charente, de nombreux **plans et programmes** ont été progressivement mis en place sous l'impulsion des acteurs locaux. A cela s'ajoute l'action des maîtres d'ouvrage publics ou privés localement (collectivités, associations, ...).

Outils de planification

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Charente, Boutonne)

Stratégie locale de gestion du risque inondation (Saintes, Cognac, Angoulême)

Programmes opérationnels

Programmes de gestion des étiages

Projets de territoires pour la gestion de l'eau (Aume-Couture, Charente-Aval/Bruant, Seugne, Boutonne)

Programmes Pluriannuels de Gestion (Tardoire, Boutonne, ...)

Programme d'actions pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs (Charente – Seudre)

Programmes Re-Sources

Programmes d'actions de prévention des inondations (Charente Estuaire, Aix Fouras, Oléron, Chatelaillon-Yves)

Il est à noter que **l'adaptation au changement climatique est constitutif de la gestion intégrée des ressources en eau** et donc des procédures SAGE (article L211-1 du code de l'environnement). Si les procédures SAGE du périmètre n'affichent pas d'enjeux spécifiques sur l'adaptation au changement climatique, les références y sont nombreuses et **diverses dispositions contribueront à limiter ses impacts** (destination des sols, gestion quantitative, urbanisme, ...).

Chaque procédure s'accompagne en outre **d'instances de gestion et de dialogue** qui renforcent la concertation et les habitudes de travail entre acteurs.

L'articulation et la complémentarité entre les plans et programmes menés sur le bassin favorise enfin le **portage politique** des interventions et la cohérence des objectifs de gestion ; les **échanges de données** et d'indicateurs de suivi ; les **mutualisations**

...

